

**DEMANDE D'AUTORISATION
de VOIRIE 2016****A ADRESSER
10 JOURS
AVANT LE
DEBUT DES
TRAVAUX**

Je soussigné :

Préciser le nom de l'entreprise (enregistrement au Registre des Commerces), ou nom et prénom du demandeur

Adresse : _____

N° SIRET _____ **APE** _____ (mention obligatoire)

Téléphone : _____ Portable : _____ Fax : _____

Mail : _____ @ _____

Sous-traitant(s) intervenant sur le chantier : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ Fax : _____

Sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux ci-après :**Nature des travaux :**

N° Demande de Travaux (DP, PC,...) :

Adresse des travaux :**Nous joindre un plan ou une photo de la zone des travaux**Plusieurs rues de la Ville de Tulle ont des restrictions de tonnage, **préciser le tonnage des camions :****Observations** (ex. fermeture de voie, chaussée rétrécie, circulation alternée...) :

DATE DES TRAVAUX / / 2016 au / / 2016	Heures de présence sur le chantier	
Nombre de place de stationnement (10m ²)		
Benne (20m ²)		
Echafaudage (ml)		
Nacelle (15m ²)		
Palissade (ml)		
Stockage de matériaux (m ²)		
Mise en place de la signalisation par la ville de Tulle		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

**Service du Domaine
Public**10 rue Félix Vidalin
19000 TULLETel: 05 55 26 64 61
Fax: 05 55 21 46 04sdp@ville-tulle.frToute correspondance
doit être adressée à :Monsieur le Maire
Service Domaine
Public
Hôtel de Ville
10 rue Félix Vidalin -
BP 215

19012 Tulle CEDEX

Tel: 05 55 21 73 00

Fax: 05 55 21 73 22

admin@ville-tulle.frwww.ville-tulle.fr**Les travaux seront facturés :** (Tarif voté par le Conseil Municipal le 25 novembre 2015 - délibération n°6)

Désignation	Tarif	Désignation	Tarif
Stationnement réservé (1 place - 10 m²)		Stockage sur Domaine Public	
Si inférieur ou égal à 7 jours	4.00 €	emprise au sol en m ² /jour	0.56 €
Si > à 7 jours	3.50 €	Fermeture de route (forfait / jour)	
Benne (forfait)		Impasse	11.68 €
par jour et par benne	21.27 €	Rue	23.36 €
par semaine et par benne	84.92 €	Avenue-quai-boulevard	53.09 €
Echafaudage / Palissade (en mètre linéaire)		Chaussée rétrécie / Alternat (forfait/jour)	15.96 €
par jour et par mètre linéaire	1.07 €	Mise en place de panneaux par le S.D.P.	30.00 €
par semaine et par mètre linéaire	4.28 €		

Le Service du Domaine Public se réserve la possibilité d'imposer une fermeture de route, une chaussée rétrécie ou une circulation alternée en fonction de la configuration de la voie.

- Dans le cas d'un ravalement de façade, remettre en place le « N° de voirie » en fin de travaux.

- La demande de travaux (DP, PC) doit être déposée au Service Urbanisme de la Mairie de Tulle.

- Elle est obligatoire pour ce qui concerne : le ravalement de façade, clôture, toiture, construction de moins de 20 m²

Fait à Tulle, le ____ / ____ / 2016

Signature